



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3634

Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association "Club Thalassa Lyon Plongée", pour l'organisation de la 38e traversée de Lyon à la nage avec palmes, le 21 janvier 2018

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3634 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 000 EUROS A L'ASSOCIATION "CLUB THALASSA LYON PLONGEE", POUR L'ORGANISATION DE LA 38E TRAVERSEE DE LYON A LA NAGE AVEC PALMES, LE 21 JANVIER 2018 (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Club Thalassa Lyon Plongée, dont le siège social est situé au 3 rue Jouffroy d'Abbans à Lyon 9^e, a organisé la 38^e traversée de Lyon à la nage avec palmes, le dimanche 21 janvier 2018.

L'association, créée en 1978, a pour objet la pratique et la formation à la plongée sous-marine et à la nage avec palmes, en milieu naturel et en piscine.

Cette course de nage avec palmes est le rendez-vous national incontournable dans la pratique des sports d'eau.

Cette traversée de 8 km dans le Rhône est inscrite au calendrier fédéral de la discipline. Elle s'adresse à tous les sportifs licenciés de toutes les fédérations d'eau confondues (plongée, triathlon, natation...). Cette compétition est également ouverte à la catégorie hydrospeed (nage avec support).

Pour l'édition 2017, 317 sportifs dont 211 hommes et 106 femmes étaient présents.

Cette année encore, les retraits des dossards se sont déroulés à la Cité Scolaire Internationale à Lyon 7^e. Les participants ont été acheminés en car jusqu'au point de départ prévu à 10h00 en amont du pont Poincaré, sur les rives du Parc de la Feyssine à Villeurbanne.

La sécurité a été assurée par un médecin fédéral de plongée, des sauveteurs secouristes de l'UNASS et une flotte de bateaux suiveurs accompagnée de kayaks du club CKLOM.

L'arrivée était située à 300 m en aval du Pont Raymond Barre. Une collation a été proposée à l'ensemble des participants. L'annonce des résultats et la remise des prix ont ensuite eu lieu à la Cité Scolaire Internationale.

Cet événement est un moyen de promotion du club et de ses différentes activités.

Les objectifs de l'association pour cette édition étaient :

- d'augmenter le nombre de participants ;
- de découvrir Lyon sous un autre angle ;
- de défendre des valeurs telles que le dépassement de soi, le plaisir et le respect de l'environnement ;
- de faire découvrir au public lyonnais non initié la pratique de ce sport et une compétition de qualité aux spectateurs.

L'organisation de cette manifestation a permis ainsi d'assurer la promotion et le développement de cette discipline auprès des Lyonnais.

En 2017, l'association Club Thalassa Lyon Plongée a perçu une subvention de 1 000 € de la Ville de Lyon par la délibération n° 2017/2756 du 16 janvier 2017.

Cette année, l'association a sollicité une subvention à hauteur de 1 500 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élevait à 8 500 €

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 1 000 € à l'association Club Thalassa Lyon Plongée.

Vu l'avis du Conseil des 7^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1. Une subvention de 1 000 € est allouée à l'association Club Thalassa Lyon Plongée pour la 38^e traversée de Lyon à la nage avec palmes, le 21 janvier 2018.

2. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT